

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ**

**Séance du 3 mars 2025**

**Délibération n° 2025.03.11**

**NOMBRE DE MEMBRES**

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

**DATE DE LA CONVOCATION : 24 février 2025**

**DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents :** Mmes et MM. Gilles ASSANT, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusés :** Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Annick MONLON, et Mathieu POTHERAT.

**Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.**

**Objet : Budget alloué à l'école**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune alloue à l'école un budget de 45€ par élève et par an. Il porte également à la connaissance du Conseil Municipal un document comparant le budget alloué à l'école dans 16 des communes de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (voir annexe).

Monsieur le Maire indique de depuis plusieurs années les façons de travailler pour les professeurs des écoles ne sont plus les mêmes qu'auparavant, et qu'il leur est nécessaire d'acheter des manuels à jour, ainsi que de se doter d'outils spécifiques, notamment de communication avec les parents, ce qui implique des coûts plus élevés.

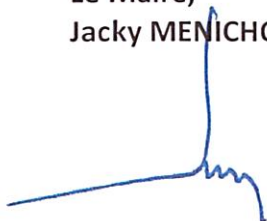
Monsieur le Maire rappelle que depuis 2024, les copies ne sont plus incluses dans le budget de 45€ par élève, mais que cela ne suffit toutefois pas à financer les matériels nécessaires. Aussi, il interroge le Conseil Municipal sur la somme qu'il conviendrait d'allouer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer la somme de 60€ par élève et par an, à l'école de Lancié.**

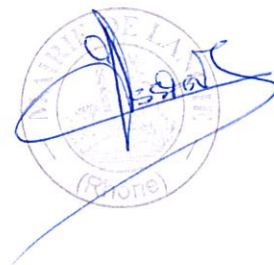
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,  
Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,  
Gilles ASSANT**



ANNEXE – Tableau comparatif réalisé par la commune de Dracé :

<b>COMPARATIF BUDGET ECOLE 2023</b>			
Commune	Budget par élève	Nbre d'élèves dans l'école	Autres
Dracé	66.00 €	126	papier pour copieur et dictionnaire pour CM2 en plus
St Didier sur Beaujeu	60.00 €		
Jullié	75.75 €	33	
Juliénas	61.59 €	81	
Lancié	45.00 €	124	Bibliothèque 1€/hab / coût copies / intervenant musique 1412 €
Quincié	60.71 €	140	
Deux-Grosnes	53.00 €		Hors papier copieur
Cercié	73.53 €	102	1500€ /classe
Taponas	53.27 €	122	
Propières	112.50 €	40	
Regnié durette	51.05 €	143	
Saint Clément de Vers	145.45 €	22	
Beaujeu	61.00 €	130	900€ pour le mobilier et un intervenant musique 6240€
St Igny de Vers	66.66 €	45	
St Etienne la Varenne	75.00 €		
Fleurie	104.37 €	122	
<b>moyenne :</b>	<b>72.81 €</b>		